

**FORMULAIRE
FORMULE 72G**

RÉPONSE RECONVENTIONNELLE

(Cour; N° du dossier; Intitulé de l'instance)

**RÉPONSE RECONVENTIONNELLE
(FORMULE 72G)**

(Rayez les mentions inutiles.)

1. Le requérant (*ou* le tiers désigné) admet les allégations des paragraphes de la demande reconventionnelle.
2. Le requérant (*ou* le tiers désigné) nie les allégations des paragraphes de la demande reconventionnelle.
3. Le requérant (*ou* le tiers désigné) ignore les faits allégués aux paragraphes de la demande reconventionnelle.
4. Le requérant (*ou* le tiers désigné) ajoute ce qui suit: *(Énoncer dans des paragraphes numérotés et distincts chacune des allégations de fait déterminant sur lesquelles est fondée la réponse reconventionnelle.)*
5. Le tiers désigné a l'intention d'utiliser la langue

(Lorsque la réponse et demande reconventionnelle contient une demande d'ordonnance alimentaire au profit d'un enfant)

6. L'état financier du requérant, selon la forme prescrite aux Règles de procédure, et les renseignements sur son revenu requis en vertu des lignes directrices sur les aliment pour enfant sont annexés à la présente demande.

FAIT à.....le..... 19....

.....
Avocat du requérant (ou avocat du tiers désigné) (ou le requérant lorsque les services d'un avocat ne sont pas retenus) (ou le tiers désigné lorsque les services d'un avocat ne sont pas retenus)

(Si la réponse reconventionnelle provient d'un tiers désigné, donner le nom, l'adresse professionnelle et le numéro de téléphone, y compris le numéro de télécopieur, de l'avocat. Donner le nom, l'adresse et le numéro de téléphone, y compris le numéro de télécopieur, du tiers désigné si ce dernier n'a pas retenu les services d'un avocat.)

85-5; D.C. 87-380; D.C. 97-640; D.C. 99-699; D.C. 2021-62